

(Pièce n° 1)

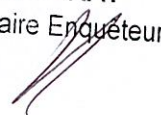


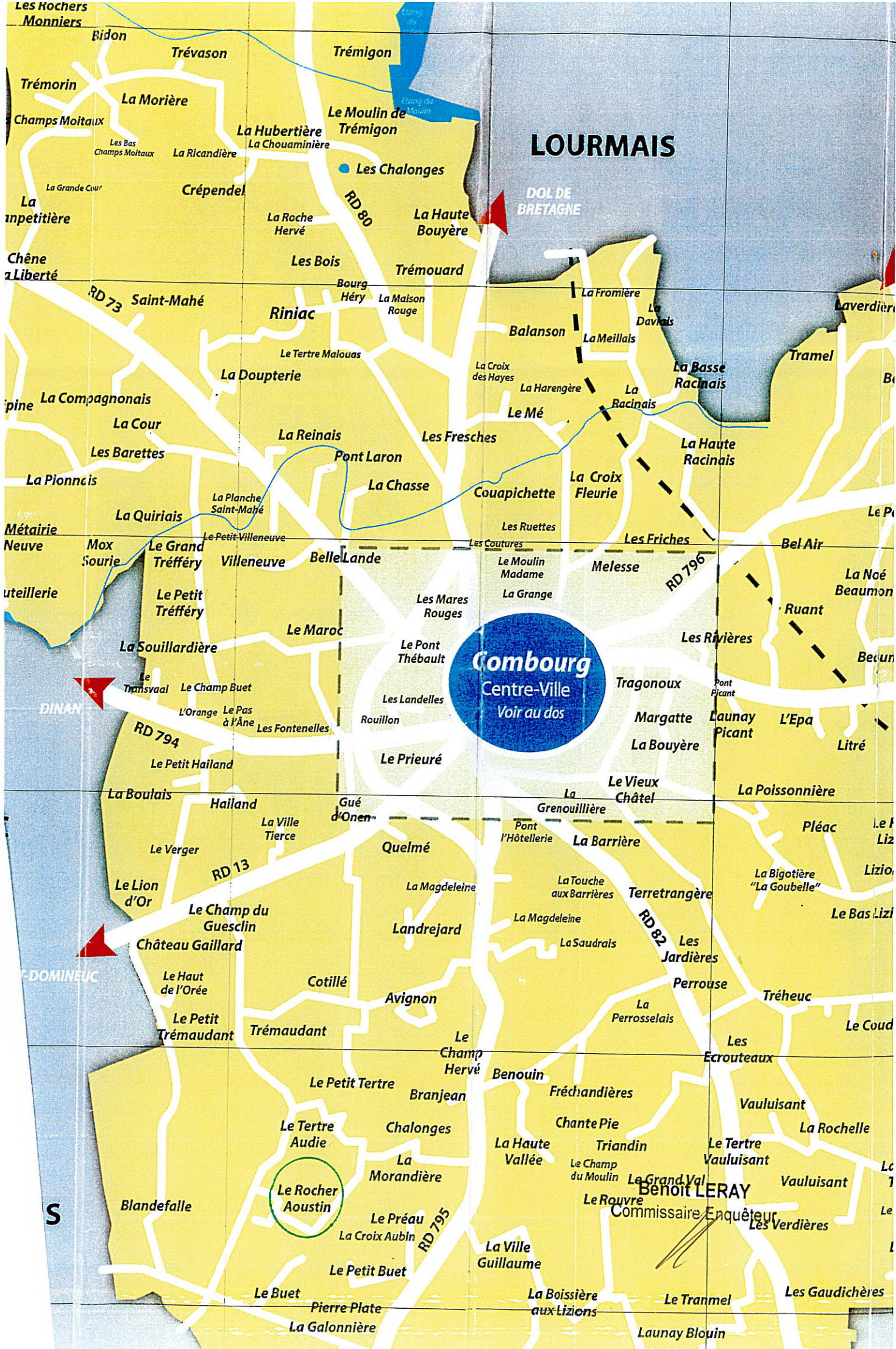
ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Le Rocher Aoustin »

PLAN DE SITUATION

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur





LOURMAIS

DOL DE
BRETAGNE

Combourg
Centre-Ville
Voir au dos

BENOIT LERAY
Commissaire Enquêteur

(Pièce n° 2)



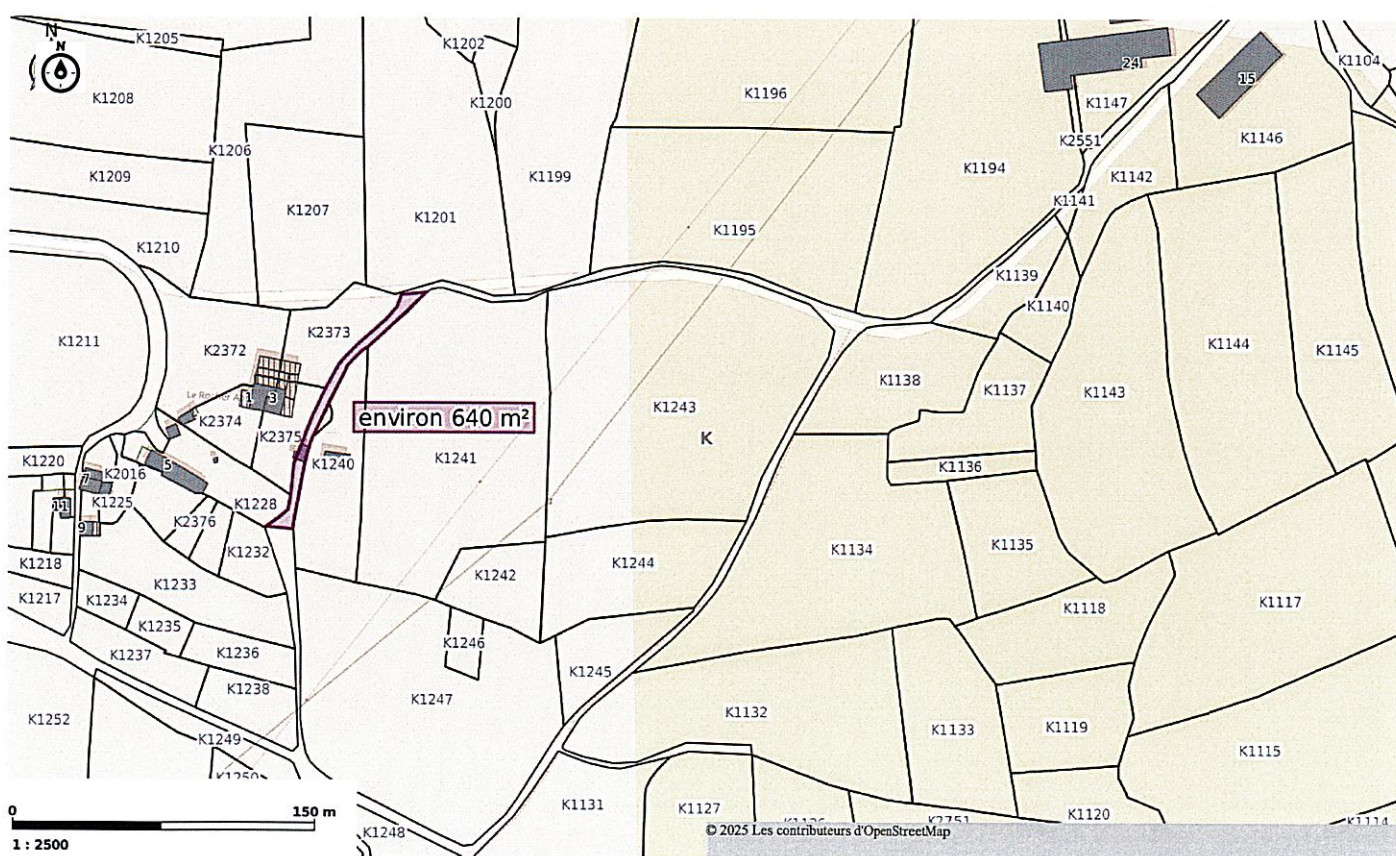
ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Le Rocher Aoustin »

PLAN DE MASSE

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

LE ROCHER AUSTIN



Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

(Pièce n° 3)



ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Le Rocher Aoustin »

PROCES VERBAL DE MESURAGE ET D'ESTIMATION

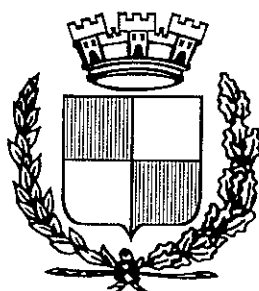
Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO



VILLE DE COMBOURG

DOSSIER : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-
dit « Le Rocher Aoustin »

PROCÈS VERBAL

DE MESURAGE ET D'ESTIMATION DES PARCELLES DE TERRAINS A
REGULARISER

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



REFERENCES CADASTRALES	pas de numéro (Chemin rural)	
NATURE DES TERRAINS	Chemin rural	
NOMS ET PRENOMS DES PROPRIETAIRES tels qu'ils sont inscrits sur la matrice cadastrale		
NOMS ET PRENOMS DES PROPRIETAIRES ACTUELS si différents de la matrice cadastrale		
CONTENANCE DES PARCELLES D'APRES LE CADASTRE		
CONTENANCE DES PORTIONS DE TERRAINS CONCERNES	Superficie du chemin rural à acquérir : Environ 640 m ²	
INDICATIONS DES ARBRES, CLOTURES... EXISTANT ET CONDITIONS PARTICULIERES REMARQUABLES SUR LES TERRAINS		
ESTIMATION par mètre carré	Estimation domaniale à réaliser	
OBSERVATIONS	Néant	

Vu par le commissaire enquêteur, Monsieur Benoît LERAY
à Combourg, le

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

(Pièce n° 4)



ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Le Rocher Aoustin »

ESTIMATION DOMANIALE

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Le Rocher Aoustin »

NOTICE EXPLICATIVE

La Ville de Combourg a été saisie d'une demande de **Madame Annick DENOUAL**, sollicitant l'acquisition d'une portion d'un chemin rural située au lieu-dit « Le Rocher Aoustin », au droit des propriétés cadastrées **section K n° 2373, 2375, 1239, 1240 et 1241**.

Le chemin concerné, d'une contenance d'environ **640 m²**, n'est plus affecté à la circulation publique et n'est plus utilisé comme voie de passage. Il se trouve, par ailleurs, intégré de fait aux propriétés riveraines de Madame DENOUAL.

La demande porte ainsi sur la **cession de cette portion de chemin rural**, en vue de son acquisition par Madame DENOUAL.

La commission municipale « **Voirie, Réseaux et Affaires rurales** », réunie le **23 juillet 2025**, a émis un avis favorable à cette demande.

Par ailleurs, par **délibération n° 25-121 en date du 15 octobre 2025**, le Conseil municipal a émis un **avis favorable de principe** à la cession envisagée, sous réserve des conclusions de l'enquête publique préalable prévue par la réglementation en vigueur.

La présente enquête publique est organisée afin de **permettre au public de prendre connaissance du projet et de recueillir ses éventuelles observations**, préalablement à la décision définitive du Conseil municipal sur la cession de cette portion de chemin rural.

À l'issue de l'enquête publique et au regard de ses conclusions, le Conseil municipal sera appelé à se prononcer définitivement sur la cession envisagée.

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



(Pièce n° 6)



ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Le Rocher Aoustin »

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Délibération n° 25-121 en date du 15 Octobre 2025)

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur





DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
25_121

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Pour l'an deux mille vingt-cinq, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 15 octobre 2025**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 08 octobre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers présents : 22

Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 8 octobre 2025

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. DENOUE Jean, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme DONDEL Hermine, Mme FORESTIER Anne, Mme POREE Fabienne, Mme CHAUVIN Adeline, Mme BAUDOIN Nadine, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEMENANT Yannick, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, Mme Aoustin Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme LEGROS Marie-Noële, M. LARCHER François pouvoir à Mme POREE Fabienne, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine, M. ARNAL Cyrille pouvoir à Mme CORNU- HUBERT Rozenn.

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine, M. FÉVRIER Eric.

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme CHAUVIN Adeline, Conseillère Municipale.

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2025

25-121) DEMANDE D'ACQUISITION D'UN DELAISSE COMMUNAL AU LIEU-DIT « LE ROCHER Aoustin » - Mme DENOUAL

Rapporteur : M. Jean DENOUAL, Adjoint à la voirie, réseaux et affaires rurales

Nomenclature : 3.1 - DOMAINE ET PATRIMOINE/ACQUISITION

*VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la voirie routière,
VU le courrier du requérant en date du 14 avril 2025,
VU l'avis favorable de la commission « Voirie, Réseaux et Affaires Rurales » réunie le 23 juillet 2025,
VU la délibération n°25-120, en lien avec celle-ci,*

CONSIDERANT la volonté de Madame Annick DENOUAL d'acquérir une portion du chemin rural au lieu-dit « Le Rocher Aoustin » à Combours, d'une superficie d'environ 640 m²

CONSIDERANT que la portion du chemin communal demandée n'est pas utilisée et est incluse de part et d'autre dans les parcelles de Madame Annick DENOUAL.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DÉCIDER** sous réserve des conclusions de l'enquête publique obligatoire, la vente d'une portion du chemin rural d'environ 640 m² et jouxtant les parcelles référencées section K 2373, 2375, 1239, 1240 et 1241,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

*POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

A. CHAUVIN,

Le Maire,

J. LE BESCO

(Pièce n° 7)

ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin communal au lieu-dit
« Le Rocher Aoustin »

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE

(Arrêté n° 2026/198 Urbanisme - en date du 13 août 2026)

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur


**ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE : PROJET DE CESSIION D'UN CHEMIN
RURAL AU LIEU-DIT LE ROCHER Aoustin
AINSI QUE LA DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le Maire de la Commune de Combours

- Vu les articles L 161.10 et L 161.10.1 du code rural et de la pêche maritime;
- Vu les articles R 161.25 à R 161.27 du code rural et de la pêche maritime;
- Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;
- Vu la demande présentée par :
 - Madame Annick DENOUAL, courrier reçu le 14 avril 2025, en vue d'acquérir une portion de chemin rural au lieu-dit « LE ROCHER Aoustin »
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 25-121 en date du 15 octobre 2025 donnant un avis favorable de principe à cette demande sous réserve de l'enquête publique obligatoire en pareil cas.
- Considérant qu'il y a lieu de prescrire une enquête publique en vue de recueillir les éventuelles observations du public

A R R E T E

Article 1^{er} : Une enquête publique portant sur le projet d'acquisition d'un chemin rural au lieu-dit « Le Rocher Aoustin » à Combours, au droit de la propriété de :

- Mme. Annick DENOUAL, propriétaire des parcelles référencées section K n° 2373, 2375, 1239, 1240 et 1241

sera organisée **du mercredi 30 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026 inclus.**

Les informations relatives à ce dossier sont publiées sur le site internet de la mairie de Combours www.combours.com et peuvent être demandées auprès de la mairie de Combours, rue de la Mairie – 35270 COMBOURG

Article 2 : Monsieur Benoît LERAY, agriculteur, domicilié à CHANTEPIE (Ille et Vilaine), au lieu-dit « Soeuvres », est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Pendant la durée des enquêtes, les observations peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Combours
- adressées par écrit à l'attention de M. Le Commissaire Enquêteur, Mairie de Combours – Service Technique/Urbanisme – rue de la Mairie – 35270 COMBOURG
- adressées par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie@combours.com

Article 3 : Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête qui aura été préalablement côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en Mairie de Combours, pendant au moins quinze jours consécutifs **du mercredi 30 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés, de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 30 du Lundi au Jeudi et de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 le Vendredi, et à consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Article 4 Le mercredi 7 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures, le mercredi 14 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures 30 et le dernier jour de l'enquête soit le vendredi 16 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures, le Commissaire-Enquêteur recevra en personne les observations du public à la Mairie de Combours.

Article 5 : A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui, dans un délai d'un mois, le transmettra au Maire avec le dossier soumis à enquête, le tout accompagné de ses conclusions. Le Commissaire-Enquêteur apposera son visa sur toutes les pièces du dossier.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera disponible à la mairie de Combours pour y être tenue à la disposition du public pendant un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la ville de Combours.

Article 6 : Le Conseil Municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Préfecture. Si le Conseil Municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée.

Article 7 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, un avis au public informant de l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, dans **deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département d'Ille-et-Vilaine**, conformément aux dispositions de l'article R. 161-26 du Code rural et de la pêche maritime.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée, le présent arrêté sera affiché à la mairie de Combours et, le cas échéant, par tout autre procédé approprié.

Le présent arrêté sera également affiché sur place.

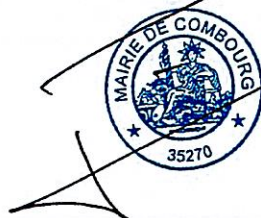
L'accomplissement de ces formalités de publicité sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

Article 8 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Commissaire enquêteur.

Il sera également publié et affiché conformément aux dispositions de l'article 7 du présent arrêté.

Fait à Combours, le jeudi 13 août 2026



Le Maire,

Joël LE BESCO.

(Pièce n° 8)



Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

COMMUNE DE COMBOURG

**REGISTRE
D'ENQUETE PUBLIQUE**

Relative

au projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Le Rocher Aoustin »

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Arrêté d'ouverture d'enquête :

Arrêté municipal n° 2026/198 urbanisme en date du 13 août 2026

Commissaire Enquêteur :

Monsieur Benoît LERAY

Durée de l'enquête :

Du mercredi 30 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026

Siège de l'enquête :

Mairie de Combours (35270)

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :

- Le mercredi 7 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures
- Le mercredi 14 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures 30
- Le vendredi 16 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures,

A la mairie de Combours

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



ENQUETE RELATIVE :

Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit « Le Rocher Aoustin »

(Ordonnance n° 59-115 du 7 Janvier 1959 relative à la voirie des Collectivités Locales -
Arrêté Ministériel du 28 Juin 1960 et complété par celui du 7 Mars 1964)

OUVERTURE DE L'ENQUETE

En exécution de l'arrêté municipal n° 2026/198 Urbanisme en date du 13 août 2026 de
Monsieur le Maire de Combours et le mercredi 30 septembre 2026, premier jour de l'enquête
prescrite sur le Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit « Le Rocher Aoustin »

Je soussigné, Monsieur Benoît LERAY, Commissaire-enquêteur, ai ouvert le présent
registre coté et paraphé par mes soins, contenant 6 pages, pour recevoir les observations du
public.

A Combours, le

Le Commissaire-enquêteur,

Benoît LERAY.

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



CLOTURE DU REGISTRE ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Je soussigné, Monsieur Benoît LERAY, chargé des fonctions de Commissaire-Enquêteur dans l'enquête publique prescrite par arrêté municipal n° 2026/198 Urbanisme en date du 13 août 2026 et relative au projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit « Le Rocher Aoustin », ai clos le présent registre le vendredi 16 octobre 2026, à dix-sept heures.

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR :

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



(Pièce n° 9)



Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

COMMUNE DE COMBOURG

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Relative

au projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Le Rocher Aoustin »

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

**ATTESTATION
D’AFFICHAGE**

Avis d’Enquête Publique

ARRÊTÉ 2026/198- Urbanisme du 13.08.2026

**Projet de cession d’un chemin rural
au lieu-dit « le Rocher Aoustin »**

ainsi que la désignation d’un commissaire enquêteur

Commune de Combours

Le dix septembre deux mil vingt-six,

Je soussigné Bruce MÉTAIS, garde-champêtre Principal de la commune de COMBOURG, revêtu des insignes de ma fonction, certifie qu’il a été procédé, le 10 septembre 2026 à l’affichage de l’avis d’enquête publique concernant le projet de cession d’un chemin rural au lieu-dit « le Rocher Aoustin » (arrêté 2026/198 du 13.08.2026), ainsi que la désignation d’un commissaire enquêteur, qui se déroulera du 30 septembre 2026 au 16 octobre 2026, inclus, à Combours.

Les emplacements de l’affichage en extérieur se situent :

- sur site, au lieu-dit « Le Rocher Aoustin » (voir plan joint) ;
- sur le panneau d’information extérieur de la Mairie ;
- à l’entrée de la voie d’accès piétonne vers l’accueil de la Mairie.

L’avis d’enquête publique est consultable sur le site internet de la commune, ainsi qu’à l’accueil au niveau des tablettes numériques mises à disposition des usagers à la rubrique « affichage légal ».

à COMBOURG, le 10 septembre 2026

Le Garde-champêtre Principal,

Bruce MÉTAIS

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Mairie de Combours

Rue de la mairie – CS 50042 – 35270 COMBOURG

Téléphone : 02.99.73.00.18 – Télécopie : 02.99.73.29.66

Courriel : mairie@combours.com – Site internet : www.combours.bzh



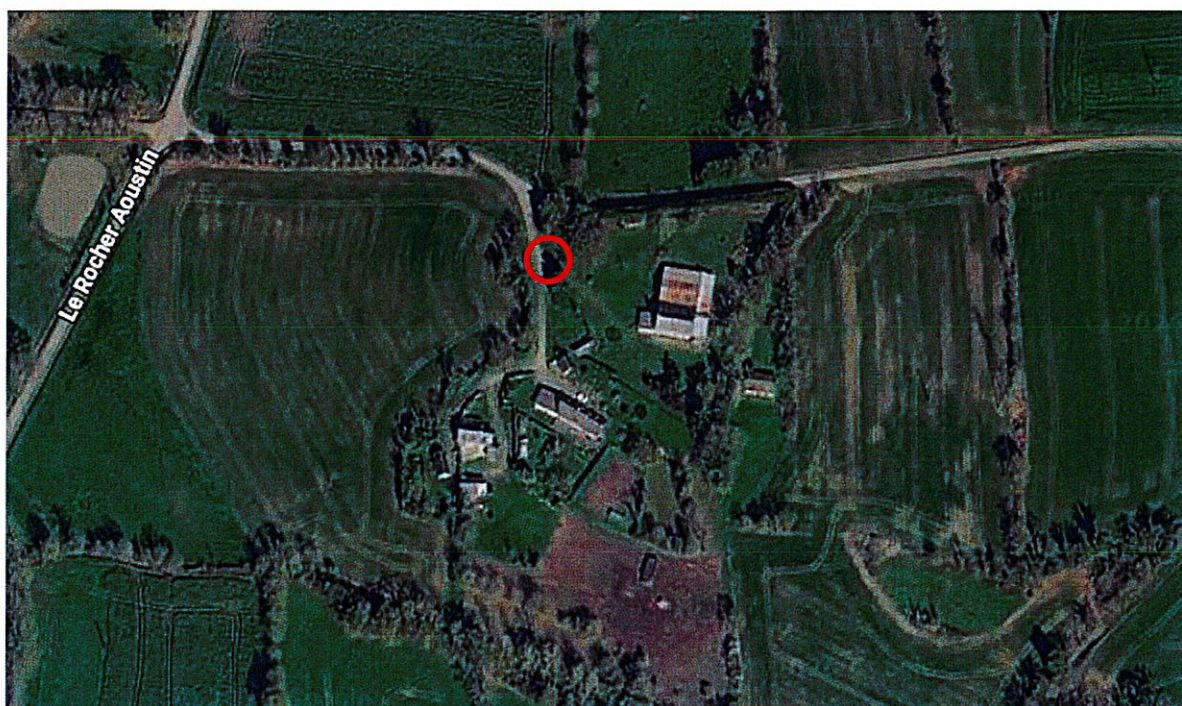
Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Mairie de Combours

Rue de la mairie – CS 50042 – 35270 COMBOURG

Téléphone : 02.99.73.00.18 – Télécopie : 02.99.73.29.66

Courriel : mairie@combours.com – Site internet : www.combours.bzh



Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Mairie de Combours

Rue de la mairie – CS 50042 – 35270 COMBOURG

Téléphone : 02.99.73.00.18 – Télécopie : 02.99.73.29.66

Courriel : mairie@combours.com – Site internet : www.combours.bzh

